

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à la convocation du 3 septembre 2024
le Conseil d'Administration s'est réuni le 9 septembre 2024
à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de la Mairie déléguée de Tourlaville
sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

Présents :

Mme VARENNE , M. LEPOITTEVIN , Mme AMBROIS , Mme LE POITTEVIN , Mme HERY , M. FRANCOISE , Mme GRUNEWALD , Mme VILLETTE (CFDT Retraités), Mme COUSIN (Conscience Humanitaire), M. GERMAIN (Croix Rouge Française), M. LEFEBVRE (Femmes), Mme THOMAS (La Chaudrée)

Absents donnant procuration :

M. ARRIVE (mandataire : Mme VARENNE), Mme TAVARD (mandataire : Mme GRUNEWALD), M. LUCAS (FNATH) (mandataire : Mme LE POITTEVIN), Mme PETITET (Société Saint Vincent de Paul) (mandataire : Mme HERY), Mme THEVENY (UDAF) (mandataire : Mme VILLETTE)

Secrétaire de séance : Isabelle VATINEL

N° DEL_2024_096

Approbation du versement de la contribution financière 2024 - Fonds de solidarité pour le Logement

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), piloté par le Département de la Manche, joue un rôle essentiel dans la lutte contre la précarité dans le logement au travers de multiples interventions, notamment sous la forme :

- d'aides financières permettant d'accéder à un logement ou destinées au maintien dans les lieux dans des conditions décentes ;
- du financement de différentes structures partenaires chargées d'accompagner les personnes défavorisées à trouver, s'installer ou se maintenir dans un habitat adapté à leurs ressources ainsi qu'à leur situation familiale et personnelle.

Le Département de la Manche finance le fonds avec le soutien de ses partenaires : la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Manche, la Mutualité Sociale Agricole (MSA), les distributeurs d'énergie et d'eau, les organismes de logement social ainsi que des collectivités territoriales.

Le bilan de l'utilisation du fonds sur l'année 2023 est le suivant :

592 demandes ont été étudiées pour la commune de Cherbourg-en-Cotentin, représentant pour le territoire de la commune un montant de 335 761,47 €.

La répartition des aides pour l'année 2023 a été la suivante :

	Nombre de dossiers	Montant prêt / subvention
Accès au logement	232	149 908,92 €
Maintien dans le logement	242	145 653,77 €
Maintien énergie - eau - téléphone	118	40 198,78 €

Participation du CCAS pour 2024 :

La participation demandée par le Département de la Manche au titre de l'année 2024 se calcule sur la base du versement d'un montant de 0,90 € par habitant pour une commune de plus de 10 000 habitants.

Cela représente, pour la ville de Cherbourg-en-Cotentin, un montant de 0,90 € x 77 808 habitants, soit une contribution de 70 027,20€.

Considérant l'intérêt et la pertinence, notamment au regard des éléments de bilan produits, de maintenir, la participation financière de Cherbourg-en-Cotentin au Fonds de Solidarité pour le Logement, **les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :**

- d'autoriser la participation financière du Centre Communal d'Action Sociale de Cherbourg-en-Cotentin au dispositif du Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2024 ;
- d'autoriser à cet effet le versement au Conseil Départemental de la Manche d'une participation financière de 70 027,20 € correspondant à une contribution de 0,90 € par habitant sur la base de 77 808 habitants.

**Pour le Président et par délégation,
La Directrice du C.C.A.S.,**

Isabelle VATINEL